

N° 98584-2021/1-ACTS/DDDT

Date du : 17 septembre 2021

Rapport de présentation

OBJET : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP)

PJ : un projet de délibération et son tableau comparatif

La délibération n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 a fait l'objet d'une modification récente le 22 juillet 2021 faisant suite à une révision partielle du dispositif des aides provinciales au secteur agricole. Il s'agissait de rendre plus cohérente et efficiente l'intervention de la puissance publique dans l'appui au développement durable avec la volonté de mettre l'accent sur une agriculture mutualisée, performante et s'inscrivant dans une démarche agro-écologique plus respectueuse de l'environnement et intégrée à son territoire immédiat. Ces modifications se conjuguent également avec la réorganisation de la direction du développement durable des territoires qui s'appuie sur une proximité forte des agents pour un meilleur accompagnement des agriculteurs.

Pour compléter et encore améliorer cette délibération, il est procédé à quelques ajustements, compléments pour rendre le dispositif encore plus efficace et compréhensif.

D'abord l'incorporation des aides financières contenues dans le code de l'environnement pour les travaux de recherche d'eau douce souterraine ou les travaux de forage et d'essais par pompage ainsi que les analyses d'eau associées, est opérée dans le DISPPAP ; une simple transposition est faite sans modification. Le corpus des subventions agricoles provinciales ne sera alors contenu que dans une seule délibération pour une meilleure lisibilité.

En outre, suite au dépôt d'un amendement en séance de l'assemblée de province du 22 juillet 2021 concernant les aides à la création et au maintien d'emplois dans le cas d'exploitations engagées ou certifiées en agriculture biologique, il est précisé le calcul du montant total octroyé sur les 3 ans et les modalités de versements durant l'agrément.

Enfin, des corrections ont été apportées afin de corriger quelques erreurs matérielles.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.